

# AIDES

## CREDIT D'IMPOT

**Le crédit d'impôt et une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique.**

**Chaque contribuable bénéficie du crédit d'impôt, qu'il soit imposable ou non. Le crédit d'impôt sur le revenu s'applique à l'habitation principale. Concerne l'acquisition d'équipements, mais n'inclus pas les travaux d'installations.**

**Au Premier janvier 2009, le crédit d'impôt pour les équipements solaires est de 50% du coût TTC du matériel plafonné à 8000€ pour une personne seule, 16000€ pour un couple.**

**Exemple , pour un couple sans enfant, si le coût du matériel, s'élève à 18000€ TTC, le plafond est dépassé, le couple bénéficiera de 50% de 16000€ soit 8000€ de crédit d'impôt.**

## AIDES REGIONNALES

**Les aides régionales en Lorraine pour le particulier sont de 1 €/Wc posé (Maximum 3000€ sur la main d'œuvre). Sous conditions.**

## TVA

**TVA 5.5% pour les habitations de plus de 2 ans ayant une installation photovoltaïque d'une puissance de 3 kWc maximum, au de là, la TVA passe à 19.6%.**

**Revenu de la vente d'électricité est défiscalisée, pour une installation inférieur ou égale à 3kWc, depuis janvier 2009**

## **LES AVANTAGES**

**La production de cette énergie propre, sans rejet de CO<sup>2</sup>**

**La lumière du soleil étant disponible partout, l'énergie photovoltaïque est exploitable aussi bien en montagne dans un village isolé qu'en pleine ville et dans n'importe quelles régions.**

**L'installation est possible aussi bien sur du neuf que dans des constructions anciennes.**

**Discrète elle nécessite peu ou pas d'entretien.**

**Le marché de l'énergie photovoltaïque est en constante évolution depuis de nombreuses années, son développement en Allemagne, pays écologique est une preuve de sa fiabilité et de son efficacité.**

## **REVENTE A EDF**

**La solution la plus avantageuse est la revente à EDF.**

**Edf achète le kWh à 0.58 €(Panneaux intégré au bâti) pour une durée minimum de 20 ans (contrat d'achat), cumulé au crédit d'impôt plus aides régionales et TVA 5.5%, cela rend l'investissement dans des panneaux photovoltaïque rentable très rapidement.**

**C'est une solution de placement avec revenu annuel, défiscalisé depuis janvier 2009.**